

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MEUDON
AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest (EPT GPSO), concernant le projet d'élargissement et de sécurisation du sentier de la Borne Sud à Meudon.

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du lundi 8 avril 2019 à 8h30 au vendredi 10 mai 2019 à 17h30, soit pendant 33 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la DUP et parcellaire, au bénéfice de l'EPT GPSO, concernant le projet d'élargissement et de sécurisation du sentier de la Borne Sud à Meudon.

Cette opération concerne une seule commune du département des Hauts-de-Seine : Meudon.

Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 8 avril 2019 à 8h30 au vendredi 10 mai 2019 à 17h30, un exemplaire du dossier ainsi qu'un registre d'enquête pour chacune des enquêtes (DUP, et parcellaire) seront mis à disposition du public qui pourra y consigner ses observations, à la mairie de Meudon, 6 avenue Le Corbeiller - 92195 Meudon Cedex, accessible :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- et les samedis de 8h30 à 12h00.

A cette même adresse, les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise est Monsieur Bruno Ferry-Wilczek, architecte et consultant en environnement.

Il se tiendra à la disposition du public lors des quatre permanences qu'il assurera à la mairie de Meudon, 6 avenue Le Corbeiller - 92195 Meudon Cedex, aux jours et horaires suivants :

- lundi 8 avril 2019 de 8 h 30 à 11 h 30
- mercredi 17 avril 2019 de 8 h 30 à 11 h 30
- samedi 4 mai 2019 de 9 h à 12 h
- vendredi 10 mai 2019 de 14 h 30 à 17 h 30

Le commissaire enquêteur dressera le procès-verbal de l'opération et le transmettra au préfet des Hauts-de-Seine (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, section enquêtes publiques et actions foncières) avec le dossier, son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées (pour chacun des deux volets des enquêtes conjointes DUP et parcellaire), dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne qui en fera la demande pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Meudon ou à la Préfecture des Hauts-de-Seine (DCPPAT-BEICEP), ou le cas échéant, en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois à compter de la notification individuelle faite par l'expropriant, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 à L. 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchués de tous droits à l'indemnité.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Meudon ou pourront être consultés sur internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019>
(projets)/MEUDON

Le projet d'élargissement et de sécurisation du sentier de la Borne Sud à Meudon fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique, au bénéfice de l'EPT GPSO, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

Ce projet fera également l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPT GPSO, ou d'une décision de refus.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à son responsable :

Monsieur le président
EPT Grand Paris Seine Ouest
9 route de Vaugirard
92190 Meudon
Monsieur Vincent Mazzocchi
Responsable des affaires juridiques
Tél : 01.46.29.94.94

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON